

## COMMUNE DE MISSECLE

Séance du 15 septembre 2022

---

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 09/09/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le quinze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Laurent RICARD</i>
Présents : 5	<b>Présents :</b> Laurent RICARD, Karine DELPAS, Jean-Luc BARDOU, Sébastien SERRA, Patrice VIEUX
Votants: 5	<b>Représentés:</b>
Pour: 0	<b>Excusés:</b>
Contre: 0	<b>Absents:</b> Cynthia BERBIÉ, Laurine BE
Abstentions: 0	<b>Secrétaire de séance:</b> Karine DELPAS

---

Objet: PRET A TITRE GRATUIT DE L'ESPACE SOCIOCULTUREL LE COMITE DES FETES - DE\_2022\_017

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le prêt à titre gracieux de l'espace socio-culturel, au comité des fêtes de Missècle ,afin d'y organiser les animations et festivités relatives à la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** la mise à disposition à titre gratuit de l'espace socioculturel et de son parking au comité des fêtes de Missècle.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Une convention de prêt détaillée, sera établie en ce sens, ultérieurement.

Les périodes de reservation pour le prêt, seront d'un an renouvelable chaque année.

Pour l'année 2022/2023, elles pourront débuter dès le 01/09/2022, pour une période d'un an soit jusqu'au 31 août 2023.

Sous réserve de la souscription d'une assurance responsabilité civile par le comité des fêtes .

Fait et délibéré le 15 septembre 2022.

Le Maire, Laurent RICARD

